

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 72 (1921)
Heft: 6

Buchbesprechung: Bibliographie

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Si les boisés de la Dalmatie et de l'Istrie ne sont, en grande majorité, qu'une espèce de mâquis composé d'arbrisseaux, ceux de Slavonie et de Bosnie-Herzégovine, par contre, comptent parmi les plus beaux qui soient. Dans cette dernière province, le taux de boisement est du 53 % de l'étendue totale; c'est probablement le plus élevé en Europe.

BIBLIOGRAPHIE.

G.-Ad. Rebmann, alt Regierungsrat. Mein Lebenslauf. Une brochure de 12 pages avec un portrait hors texte de l'auteur. Imprimerie Lüdin & C^{ie}, Liestal, 1920.

C'est la description, dans un sobre raccourci, de l'activité extrêmement utile d'un modeste, qui fut un bon patriote et un chaud ami de la forêt. C'était un juriste qui, pendant 38½ ans, a fait partie du gouvernement de Bâle-Campagne; la forêt l'attira si bien et il l'étudia avec tant de cœur qu'il était devenu un forestier très expert.

Lequel des participants à nos réunions annuelles de la Société forestière suisse, dont il ne manquait aucune, ne se souvient de la figure si sympathique du Regierungsrat Rebmann! Il ne prenait pas la parole à nos assemblées, car il venait pour s'instruire, mais nul ne savait mieux que lui écouter et observer.

Ce juriste a fait preuve, dans son demi-canton, des qualités administratives les plus remarquables. L'organisation forestière de Bâle-Campagne est son œuvre. Et n'oublions pas que sa création s'est heurtée aux difficultés les plus réelles: jusque vers 1870, un contrôle de l'Etat sur la gestion des forêts communales manquait, tous les essais législatifs tentés en 1850, 1863 et 1870 ayant échoué devant le peuple souverain. Sans aucune base législative pour lui venir en aide, le conseiller d'Etat Rebmann a su trouver le moyen de tourner la difficulté, simplement par des mesures administratives. Il se mit en rapport avec quelques forestiers suisses éminents et entreprit lui-même d'inspecter les forêts de son canton. Au cours de tournées qui duraient parfois jusqu'à cinq jours, il voulut se rendre compte de leur état, de leurs ressources et des améliorations désirables. Quand, en 1877, il entreprit la première de ces inspections, accompagné de l'inspecteur forestier bernois Balsiger, Bâle-Campagne ne possédait pas un seul agent forestier. Année après année, il répéta régulièrement ses études sur le terrain jusqu'en 1899, soit jusqu'au moment où fut étendu à ce demi-canton jurassique le droit de surveillance de la Confédération sur les forêts protectrices. On se représente facilement combien précieuses pour un conseiller d'Etat sont de pareilles investigations personnelles, et quel incomparable avantage il retire de ce contact immédiat avec les populations. Il lui fut facile ensuite de créer, dans son canton, l'administration forestière rendue obligatoire par la loi fédérale sur les forêts de 1903.

En 1898, l'actif chef du Département de l'Intérieur avait publié une monographie forestière du canton de Bâle-Campagne,¹ pour laquelle l'inspecteur

¹ *Die forstlichen Verhältnisse im Kanton Baselland.* Herausgegeben von der Direktion des Innern. Liestal 1898.

forestier Balsiger lui avait donné sa collaboration. Ce résumé historique est une mine précieuse de renseignements. Beaucoup de nos cantons peuvent envier à Bâle-Campagne un travail aussi complet et bien ordonné.

Dès 1899, sous la vigoureuse impulsion de cet organisateur infatigable, les progrès ont été rapides dans l'économie forestière de Bâle-Campagne. — Aujourd'hui ce petit canton, dont les forêts ne recouvrent que 14.700 ha., ne compte pas moins de trois agents forestiers cantonaux. Quand, en 1914, le conseiller d'Etat Rebmann donna sa démission, pour des raisons de santé, il put le faire avec le sentiment d'avoir fait complètement son devoir. Il avait bien mérité de son canton.

Son autobiographie se termine par cette dernière phrase: „Il est bien regrettable que, dans notre canton, la guerre ait provoqué une surexploitation des forêts“.

Ainsi jusqu'au bout, la forêt est restée son occupation favorite, son souci constant!

M. Rebmann est mort en 1920. Les forestiers suisses garderont un pieux souvenir de ce conseiller d'Etat qui sut si bien appuyer leurs revendications, et dans le cœur duquel la forêt occupait une large place. Magistrat populaire, supérieur bienveillant, administrateur éclairé, il a été un de ceux qui ont le mieux compris toute l'importance de la forêt dans la vie d'un peuple; il a voulu et su lui consacrer une large part de son temps. De tels hommes sont rares.

Puissent nos conseillers d'Etat, auxquels incombe la haute direction des affaires forestières de leur canton, s'inspirer d'un tel exemple. *H. Badoux.*

G. Antonelli. Calendario forestale italiano 1921. Publié sous les auspices de l'association *Pro Montibus*, 320 pages. Rome. Prix 7 lires.

Ce calendrier forestier italien en est à sa deuxième édition. Celui de 1920, un élégant in-octavo, solidement relié, comptait 272 pages d'un texte très serré. L'édition de 1921 a été fortement augmentée et ne compte pas moins de 320 pages.

Rédigé par l'inspecteur forestier Dr. G. Antonelli, ce calendrier italien a été publié sous les auspices de la *Federazione Pro Montibus*, dont le siège est à Rome et qui compte déjà de nombreuses publications à son actif. Cette puissante association joue en Italie un rôle qui a beaucoup d'analogie avec celui de notre Société forestière suisse. Elle ne date que de 1909, mais grâce à une organisation intelligente et au grand nombre de ses sociétaires, elle a pu déployer, dans ce court laps de temps, l'activité la plus utile dans plusieurs domaines. Aux termes de ses statuts, elle s'occupe de toutes questions relatives à la sylviculture, à l'alpiculture, à l'utilisation systématique des forces hydrauliques et à tout ce qui a trait à la mise en valeur des terrains en montagne. Elle fait une active propagande pour montrer au peuple l'importance de la question forestière. Elle a organisé chaque année, de 1911 à 1919, une fête nationale de l'arbre. Son Conseil d'administration comprend plusieurs députés à la Chambre des députés, des sénateurs, des savants et plusieurs forestiers. Sa commission des finances est présidée par l'illustre homme d'état L. Luzzatti, ministre. Huit commissions spéciales sont chargées de l'étude des différentes questions relevant de son vaste programme d'action.

Nous avons eu l'occasion, l'an dernier, de nous occuper ici des résultats obtenus par la commission chargée de créer un parc national italien.

Le *Calendario forestale* a été établi d'après le type admis généralement pour ce genre de publication et dont les rédacteurs de nos deux agendas forestiers suisses se sont inspirés. C'est un vaste répertoire de renseignements les plus divers concernant l'économie forestière. Il est divisé en trois parties principales. La première et la deuxième contiennent un agenda proprement dit et un calendrier pour chaque jour. La troisième partie, de beaucoup la plus volumineuse, est un aide-mémoire contenant de très nombreux renseignements et dans le détail duquel nous ne pouvons entrer. Ceux que les questions forestières d'Italie intéressent y trouveront le tableau complet des agents forestiers italiens, celui du personnel enseignant de l'école forestière supérieure de Florence et tout ce qui a trait à l'organisation de l'association *Pro Montibus*. Le tableau relatif à la répartition des forêts italiennes entre les divers modes de traitement date de 1907. A ce moment l'étendue forestière du pays — non compris les châtaigneraies — était de 3 millions d'ha. en chiffres ronds, soit le 10,4 % de l'étendue totale du royaume. Une prochaine édition nous apprendra quelle est cette étendue boisée pour le territoire actuel, agrandi des nouvelles provinces conquises.

L'auteur nous assure qu'il sera reconnaissant à tous ceux qui lui signaleront des erreurs contenues à l'agenda et qu'il les corrigera à la prochaine édition. Si nous osons nous permettre de donner suite à cette invite, nous lui recommanderons de revoir les données du tableau de la page 124 (superficie boisée des pays européens), lesquelles ne correspondent plus, pour la plupart, à la réalité. Il a confondu la Suède avec la Bulgarie (sans doute une coquille typographique). La surface boisée de la Suisse est aujourd'hui supérieure au chiffre admis (969.000 ha., taux 23,5%); de même celle de la France (9.887.000 ha., taux 19%). Quant à l'étendue boisée de l'Espagne, les auteurs espagnols admettent qu'elle est de 5 millions d'ha. et non de 8, ainsi que l'imprime le *Calendario*; son taux de boisement est d'environ 10% et non de 17. Nous convenons qu'il est difficile d'obtenir à ce sujet des chiffres un peu exacts. Il est cependant possible de serrer la réalité de plus près que ne l'a fait l'auteur du tableau en question.

A cette réserve près, que l'auteur du *Calendario* nous pardonnera, nous le félicitons pour son intéressante compilation et nous sommes heureux de pouvoir souhaiter à l'association de *Pro Montibus* un plein succès pour l'entreprise si méritoire dont elle a su prendre l'initiative. *H. Badoux.*

H. Badoux.

* * * * * Sommaire du N° 5 * * * * *

de la „Schweizerische Zeitschrift für Forstwesen“; Redaktor: Herr Oberförster Hans von Geyrzer

Aufsätze: Einiges über den verteuerten Waldwegebau. — Verwaltungsrecht und Holzhandel. — Die hohe Eibe von Chillon. — Die Rindenlaus der Weisstanne — **Mitteilungen:** Vom Bund genehmigte Projekte für Waldwege und Seilriesen. — Meteorologischer Monatsbericht. — **Forstliche Nachrichten:** Bund. — Kantone. — **Bücheranzeigen.**



UN PEUPLEMENT MÉLANGÉ DU PIN WEYMOUTH ET DU MÉLÈZE DANS LES FORÊTS COMMUNALES DE MORAT, PARCELLE DE PEZEIRE

Les pins Weymouth sont âgés d'environ 90 ans; le peuplement en compte environ 50 vieilles tiges. Diamètre à 1,3 m. du plus gros 74 cm.; hauteur maximale 40 m. Le sous-étage de sapin a été planté vers 1871; les plus fortes tiges atteignent un diamètre de 42 cm.